PERMIS
DE BON COMPORTEMENT
PENDANT LA CANTINE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

OBJECTIFS DU PERMIS :

- Respecter les règles de bon comportement à l'école,
- Améliorer la communication entre les parents et les agents municipaux.

FONCTIONNEMENT DU PERMIS :

Sur mon permis, j'ai 12 points. En fonction des règles que je ne respecte pas, je perds un certain nombre de points. À chaque observation, mes parents devront signer la remarque inscrite sur la fiche de suivi au verso.

LE BON COMPORTEMENT	SI JE NE RESPECTE PAS
Se ranger calmement	- 1 POINT
Parler doucement	- 1 POINT
Respecter les adultes et leur obéir	- 2 POINTS
Prendre soin du matériel	- 2 POINTS
Manger proprement	- 2 POINTS
S'exprimer correctement sans dire de paroles blessantes ni de gros mots	- 3 POINTS
Ne pas avoir de gestes agressifs envers mes camarades et les adultes	- 3 POINTS

Si je perds 4 points : une lettre d'avertissement est envoyée à mes parents.

Si je perds 8 points : je suis convoqué(e) avec mes parents en Mairie par Mme Le Maire ou un élu du conseil municipal.

Si je perds 12 points : je suis exclu(e) de la cantine et/ou des activités périscolaires pour une durée fixée par par Mme Le Maire ou un élu du conseil municipal.

IMPORTANT

Si je fais des efforts quotidiens pour améliorer mon comportement, je peux récupérer mes points.

Le nombre de points ôtés ainsi que leur récupération ne peuvent pas être négociés.

CHATUZANGE le Goubet

PERMIS
DE BON COMPORTEMENT
PENDANT LA CANTINE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'ÉLÈVE

NOM : ..... Prénom : .....
École : .....
Classe : ..... Année scolaire : .....
Adresse du responsable légal : .....
.....

Signature de l'élève :

Je m'engage à respecter les règles de vie en collectivité

Signature des parents :

J'ai pris connaissance du fonctionnement du permis

LES REMARQUES

Date	Observations	Point +	Point -	Solde points	Agent responsable	Signature des parents

Seuls les agents sont autorisés à écrire sur le présent permis à points !